

Déclarations de ministres

aux provinces qui auraient été pénalisées d'une certaine correction qui était inacceptable.

Monsieur le Président, le ministre des Finances annonce qu'il va retourner 270 millions de dollars. Évidemment, si j'ai bien compris ses propos, cela ne touche que la péréquation. Le financement des programmes établis est également affecté par les variations de population, mais le ministre n'en parle pas dans sa déclaration ministérielle, et les provinces vont perdre environ 170, 175 millions de dollars, suite à cette variation de population qui peut-être s'avérera comme ayant été fausse lorsqu'on arrivera au recensement que l'on a chaque dix ans.

Je demande donc au ministre des Finances de regarder attentivement cet autre aspect, c'est-à-dire les pertes que les provinces vont subir à cause de ce recensement de «mi-terme», si on peut l'appeler ainsi, qui affecte le financement des activités gouvernementales, surtout lorsqu'on place ces pertes dans le contexte du projet de loi C-96 qui avait coupé dans le fonds près de 8 milliards de dollars dans les versements que le gouvernement fédéral aurait dû normalement verser ou donner aux provinces au cours des cinq, six prochaines années dans le cadre du financement de l'éducation postsecondaire, de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation.

De plus, monsieur le Président, le ministre parle de 270 millions, mais c'est beaucoup plus que cela que le gouvernement fédéral économise à cause de cette complexité de l'évaluation des populations, parce que le ministre ne se réfère qu'aux pertes qui ont été encourues au cours des deux années antérieures. Si on ajoutait ce que les provinces perdent cette année, durant l'année fiscale 1987-1988, et qu'on plaçait cela... aussi qu'on y ajoutait les pertes des provinces, à cause de cette variation de population, dans les programmes de santé, d'hospitalisation et d'éducation postsecondaire, c'est plus de 600 millions de dollars que le gouvernement fédéral gagne et que les provinces perdent.

Le ministre des Finances a décidé de retourner 270 millions. Il sort de l'opération avec un bénéfice net assez intéressant.

Je reviens au problème que j'ai déjà soulevé en cette Chambre et lui dis que peut-être il pourrait corriger l'injustice qui a été commise à l'endroit du Québec au cours des années antérieures.

Finalement, monsieur le Président—vous me dites qu'il ne me reste que quelques instants—je voudrais rappeler au ministre des Finances (M. Wilson) que ce n'est pas en transférant une partie du déficit du gouvernement fédéral sur le dos des provinces, comme il l'a fait avec le projet de loi C-96, comme il l'a fait en gardant près de 370 à 400 millions de profits nets à cause de cette variation de population, ce n'est pas en agissant ainsi qu'il va régler le problème de l'endettement public du Canada, il va tout simplement le passer à son voisin et, le voisin, ce sont les ministres des Finances de l'ensemble des provinces du pays.

● (1530)

[Traduction]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement a prétendu que la réconciliation nationale était l'un de ses principaux objectifs. En nous annonçant qu'il va donner suite à son projet, malgré l'opposition des provinces et le fait qu'il ne les a pas consultées

au sujet de la péréquation, le gouvernement montre qu'il n'a pas atteint son but et surtout, qu'il n'a pas réussi à donner leur juste part aux provinces et régions les plus pauvres du pays.

En 1982, la péréquation représentant 1,3 p. 100 du PNB. Nous n'en sommes plus qu'à 1 p. 100 environ et cette proportion va en diminuant.

[Français]

Nous accueillons le fait que le gouvernement ait décidé de ne pas chercher à recouvrer les paiements de péréquation excessifs pour les deux dernières années. Quand même les provinces, telle la province de Québec, vont souffrir à l'avenir, comme vient de le dire mon ami de Laval-des-Rapides (M. Garneau), à cause de la diminution, et le problème fiscal, le problème en termes de manque de pouvoir économique relatif au reste du pays va continuer, et nous ne sommes pas du tout satisfaits par ce projet de loi.

Je pourrais mentionner aussi, monsieur le Président, que le gouvernement déclare qu'il ne veut pas recouvrer des paiements excessifs de péréquation des deux dernières années mais, en retour, il demande à la province de Québec et aux autres d'abandonner leurs efforts pour réclamer des paiements supplémentaires. Donc ils ont été déprimés par les décisions du gouvernement fédéral dans le passé. Effectivement, pour le Québec, il s'agit d'une somme de 97 millions de dollars pour l'année fiscale 1985-1986. Ils ont demandé ce montant qui leur a été refusé et, maintenant, pour être «excusés» d'un recouvrement de fonds, ils doivent abandonner ces demandes auprès du gouvernement fédéral.

[Traduction]

Je rappelle à la Chambre que, l'automne dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a bien précisé que les sommes supplémentaires provenant des changements techniques apportés dans le calcul de la péréquation et qui s'élèvent à 175 millions seraient ajoutées au cours d'une seule et même année. Il l'a déclaré au public et à la presse. Nous remarquons néanmoins qu'il a étalé cela sur une période de deux ans. Le gouvernement n'a pas su remédier aux faiblesses et aux injustices inhérentes de la formule de la péréquation. Les provinces obtiennent moins d'argent dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis. Aujourd'hui encore, une interview nous a appris que le gouvernement comptait abandonner complètement son programme d'expansion économique régionale. Il se contentera de développer l'industrie dans les régions favorisées tandis qu'il fera de moins en moins pour les régions défavorisées. Elles seront abandonnées à leur sort.

Le gouvernement a fait ce qu'il voulait à l'égard de la péréquation sans l'accord des provinces et il s'en est tenu à la norme des cinq provinces, qui est tout à fait inadéquate. Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, dans sept provinces du Canada, le taux de chômage est plus élevé qu'il ne l'était en 1981-1982, malgré cinq années de reprise économique. Le premier ministre de Terre-Neuve dit que sa province risque de faire faillite dans deux ans si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour l'aider à assainir ses finances. Terre-Neuve a une taxe de vente de 11 ou 12 p. 100. La taxe de vente est aussi élevée à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Autrement dit, ces provinces font des efforts fiscaux beaucoup plus grands que les autres. En Alberta, où il y a de sérieux problèmes, il n'y a aucune taxe de vente.